

Année universitaire 2022-2023
Décision n°27

ÉLECTION PARTIELLE ORGANISÉE POUR POURVOIR
UN SIÈGE DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS
À LA COMMISSION DE LA RECHERCHE DU CONSEIL ACADÉMIQUE
DE L'UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE

Scrutins des 30 et 31 mars 2023

Le Président de l'Université de Caen Normandie,

Vu les articles L712-5 et D719-1 à D719-40 du Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Caen Normandie,
Vu l'arrêté en date du 14 février 2023,
Vu le procès-verbal du scrutin auquel il a été procédé les 30 et 31 mars 2023,

DECIDE

Article 1^{er} : Sont proclamés élus à la Commission de la recherche du Conseil académique de l'Université de Caen Normandie au titre du collège des usagers :

Secteur 3 : **Etienne LEHEMBRE (titulaire) – Mathias DEHAIS (suppléant)**

Article 2 : La présente décision sera transmise à Madame la Rectrice, chancelière des universités.

Caen, le 3 avril 2023

Le Président de l'Université,



Lamri ADOUI

Année universitaire 2022-2023
Décision n°27

ANNEXE

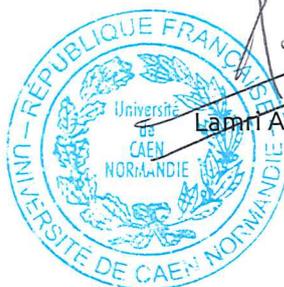
SECTEUR 3

Nombre d'électeurs inscrits	362
Nombre de bulletins dans l'urne	18
Nombre de suffrages exprimés	13
Nombre de bulletins blancs	5
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de sièges de membres titulaires à pourvoir.....	1

Le candidat unique au siège de titulaire, Etienne LEHEMBRE, a obtenu **13 voix** donnant droit à l'attribution **du siège de titulaire**.

Caen, le 3 avril 2023

Le Président de l'Université,



Lamin ADYOU
Lamin ADYOU